



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 avril 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Alain Riel formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et mesdames Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, André Lambert, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent, monsieur le conseiller Denis Tassé.

CE-2011-596

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 23 MARS 2011 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 29 MARS 2011**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 23 mars 2011 et de la séance spéciale tenue le 29 mars 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2011-597

**PARTICIPATION DE MONSIEUR FRANÇOIS LACERTE-GAGNON, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, À LA JOURNÉE DE FORMATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME LE 30 AVRIL 2011 À VICTORIAVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise d'urbanisme est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise d'urbanisme offre aux membres du Comité consultatif d'urbanisme une journée de formation sur la nouvelle loi proposée « Sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, les opportunités et les expériences en matière de planification locale et de gestion réglementaire à caractère discrétionnaire »;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau sont appelés à analyser différentes demandes et à formuler des avis ou des recommandations en matière d'urbanisme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur François Lacerte-Gagnon, membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau, à prendre part à la journée de formation organisée par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Victoriaville le 30 avril 2011.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation d'une pièce de comptes à payer à être préparée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, pour une dépense maximale de 700 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61330-435-78885	700 \$	Commissions et comités - Formation

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-598**

**AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX - AMÉNAGEMENT DE MESURES D'ATTÉNUATION DE VITESSE, PHASE I SUR DIVERSES RUES DE LA VILLE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE DESCHÈNES, DE LUCERNE ET DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - STEFAN PSENAK, ALAIN RIEL, ANDRÉ LAFRAMBOISE ET MAXIME TREMBLAY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2010-1125 en date du 7 juillet 2010, adjugeait un contrat à l'entrepreneur Construction Edelweiss inc. pour des travaux d'aménagement de mesures d'atténuation de vitesse, phase 1, pour un montant de 298 293,81 \$, incluant les taxes, sur les rues suivantes :

- L'avenue Frank-Robinson, entre le boulevard de Lucerne et la rue du Patrimoine;
- Le chemin Vanier, entre la promenade Crescent et le chemin d'Aylmer;
- La rue Belmont, entre les rues Winston-Churchill et Elizabeth;
- Le chemin de la Montagne Nord, aux intersections des rues de la Brise, du Chinook, du Zéphyr et du boulevard des Grives;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 3 mars 2011, la firme AECOM présentait un bilan des travaux réalisés, incluant des travaux supplémentaires au montant de 55 684,92 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme AECOM, a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve l'ajustement final du coût des travaux de 55 684,92 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Construction Edelweiss inc. pour les travaux d'aménagement de mesures d'atténuation de vitesse, phase 1 sur diverses rues de la ville, portant ainsi le montant total des travaux à 353 978,73 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30611-003-78886	53 218,25 \$	Amélioration de la sécurité aux passages à niveau et autres - Sécurité routière (atténuation de vitesse)
04-13493	2 466,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-599**

**SIGNATURE D'UNE LETTRE DE CONFIRMATION DE SOUTIEN « PROGRAMME DE PROJETS STRATÉGIQUES » ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET L'UNIVERSITÉ MCGILL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Université McGill a contacté la Ville de Gatineau pour participer à un programme de recherche d'une durée de trois ans visant à déterminer l'évolution de différents composés pharmaceutiques (perturbateurs endocriniens) dans la chaîne de traitement des eaux usées et leur destruction;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau possède deux stations d'épuration des eaux usées qui se qualifient pour ce programme de recherche;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures évalue la contribution non financière de la Ville à ce projet à 5 000 \$ par an pour une durée de trois ans.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville n'encourra aucuns frais d'analyses de laboratoire ni aucune contribution monétaire pour participer en partenariat à ce projet de recherche;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures considère que cette demande de partenariat dans ce programme de projets stratégiques subventionné par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) cadre avec l'obligation de désinfecter les effluents de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau d'ici décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures recherche une autorisation pour participer à ce programme :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de participer et autorise le chef de division, Eaux et matières résiduelles au Service des infrastructures à signer une lettre de confirmation de soutien – Programme de projets stratégiques avec l'Université McGill ainsi que le formulaire 183 A du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada comme organisme participant à ce programme de recherche.

Adoptée

CE-2011-600

#### **SOUSSION 2011 SI 024 - BIBLIOTHÈQUE DE RIVIERA - REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION CVCA - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINÉ - DENIS TASSÉ**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Gestion DMJ – 6739741 Canada inc., 689, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B4 pour le remplacement du système de ventilation CVCA à la bibliothèque de Riviera pour un montant total de 66 913 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 mars 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-10019-018-78887	63 976,29 \$	Travaux correctifs - Bibliothèque Riviera – Remplacement du système de ventilation CVCA
04-13493	2 936,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-601

#### **SOUSSION 2011 SP 037 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTIONS PARTIELLES DE CHAUSSÉES 2011 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme GENIVAR inc., 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance en résidence des travaux pour le projet « Réfections partielles de chaussées 2011 » pour un montant total de 131 925,15 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

**QUE** ce comité autorise la firme GENIVAR inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

**QUE** ce comité autorise la firme GENIVAR inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11001-010-78888	47 805,57 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts, travaux de mégarapiécage 2012
18-11001-013-78889	78 329,58 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts, réfection du réseau routier - Pavage 2012
04-13493	5 790,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-602

**SOUSSION 2011 SI 058 - RÉFECTION DE TOITURE - BASSIN A - CENTRE COMMUNAUTAIRE EUGÈNE-SAUVAGEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour la réfection de la toiture – Bassin A, centre communautaire Eugène-Sauvageau pour un montant total de 27 330,60 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mars 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11002-004-78890	26 131,10 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toiture - Centre communautaire Eugène-Sauvageau - Bassin A
04-13493	1 199,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-603

**SOUSSION 2011 SP 091 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES 2011 - GROUPE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme LVM inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire et contrôle des matériaux dans le cadre du projet de réfection de conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées 2011 – Groupe 1, pour un montant total approximatif de 336 933,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2011, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30650-002-78687	1 600,72 \$	Chemins en gravier et ponts - Ponts
15-11003-001-78842	2 000,90 \$	Construction - Voie cyclable - Axe de la rue Belleau - Sentier de la rue Belleau
18-11001-018-78850	21 609,77 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers - Aqueduc et égouts - Honoraires professionnels - Réfection des chemin Pink et Lorrain
02-30120-999-78686	7 203,26 \$	Division - Réseaux et aménagement urbain - Autres
02-30120-999-78685	36 016,29 \$	Division - Réseaux et aménagement urbain - Autres
15-11001-001-78684	2 401,09 \$	Sentiers récréatifs - Divers sites - Sentier-des-Fées
02-30120-999-78683	32 014,48 \$	Division - Réseaux et aménagement urbain - Autres
18-10002-025-78682	8 003,62 \$	Honoraires professionnels - Mesures d'atténuation de vitesse 2011 - Lots 1 et 2
06-30647-007-78681	4 001,81 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur d'Aylmer
18-11001-014-78680	1 600,72 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers - Aqueduc et égouts - Étude géotechnique
06-30639-003-78679	130 459,20 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Honoraires professionnels
06-30639-003-78678	33 615,01 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Honoraires professionnels
06-30650-002-78677	2 401,09 \$	Chemins en gravier et ponts - Ponts
02-30120-999-78675	5 602,53 \$	Division des réseaux et de l'aménagement urbain - Autres
06-30650-002-78676	1 600,72 \$	Chemins en gravier et ponts - Ponts
06-30199-004-78674	32 014,48 \$	Programme de réfection - Réseau d'aqueduc et d'égouts - Égouts - Rue Lorimier et autres
04-13493	14 787,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-11001-014	10 095,37 \$		Honoraires professionnels - Projets routiers - Aqueduc et égouts - Étude géotechnique
18-11001-017	11 514,40 \$		Honoraires professionnels - Projets routiers - Aqueduc et égouts - Autres projets
18-11001-018		21 609,77 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers - Aqueduc et égouts - Honoraires professionnels - Réfection des chemin Pink et Lorrain

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-604

**SOUSSION 2011 SI 104 - RÉPARATION D'UN CONDUIT D'AÉRATION À LA STATION DE POMPAGE CHAMPLAIN - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction SRL, 18, rue de Valcourt, unité 2, Gatineau, Québec, J8T 8G8 pour la réparation d'un conduit d'aération à la station de pompage Champlain pour un montant total de 28 481,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 mars 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-41290-532-78884	27 231,25 \$	Entretien - Usines et autres - Entretien des édifices
04-13493	1 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-605

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-11 AU MONTANT DE 296 786,35 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 MARS 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-11 au montant de 296 786,35 \$ pour la période du 12 au 18 mars 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-606

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-12 AU MONTANT DE 242 307,53 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 MARS 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-12 au montant de 242 307,53 \$ pour la période du 19 au 25 mars 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-607

**SOUSSION 2011 SP 067 - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques aux firmes apparaissant au document intitulé « Tableau des prix reçus » ci-joint, selon les prix unitaires, incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 17 mars 2011, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'un an, et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, s'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 mars précédant la date anniversaire.

Les fonds pour cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71301-636	Natation - Produits chimiques
02-71314-636	Programme - Centre aquatique Lucien-Houle - Produits chimiques
02-71315-636	Programme - Centre aquatique Paul-Pelletier - Produits chimiques
02-71168-636	Centre sportif - Activités récréatives - Produits chimiques

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2012, 2013 et 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-608

**SOUSSION - ACHAT DE PNEUS QUATRE SAISONS POUR AUTO-PATROUILLES - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville n'a pas l'obligation d'aller en appel d'offres si le Centre de Services partagés du Québec a déjà complété un processus d'appel d'offres pour l'achat de matériel.

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de Services partagés du Québec a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de pneus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**Que** ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à procéder aux achats de pneus auprès du Centre de services partagés du Québec lorsque la marque et le modèle sont disponibles et que le prix est avantageux.

**QUE** ce comité entérine l'émission des commandes 33349, 33352 et 33353 pour l'achat de pneus quatre saisons de la compagnie Goodyear Canada pour les auto-patrouilles pour un total de 35 732,04 \$, incluant les taxes, le tout basé sur les prix du contrat DGA-999103700 octroyé par le Centre Services partagés du Québec après un appel d'offres public.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-609

**SUBVENTION DE 5 000 \$ AUX CHEVALIERS DE COLOMB NOTRE-DAME DU ST-ROSAIRE, CONSEIL 12112 POUR LA FÊTE DE QUARTIER LE 27 AOÛT 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Notre-Dame du St-Rosaire, conseil 12112, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2, à titre de subvention pour la fête de quartier le 27 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79941-972	5 000 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79941-692	5 000 \$		Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-79941-972		5 000 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-610

**SUBVENTION DE 350 \$ - SOCIÉTÉ PARKINSON QUÉBEC - RÉGION OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Société Parkinson Québec – Région Outaouais, 3, rue de l'Hémisphère, Gatineau, Québec, J9A 3E8, à titre de subvention afin de promouvoir l'importance de l'activité physique chez les personnes atteintes de la maladie de Parkinson.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79934-972	350 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée



CE-2011-611

**SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB DES AÎNÉS LES AMI(E)S DU SOLEIL INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOSEPH DE SYLVA ET STÉPHANE LAUZON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Club des aînés Les Ami(e)s du Soleil inc., à l'attention de monsieur Omer Manseau, président, C. P. 685, Gatineau, Québec, J8P 8B5, à titre de subvention dans le cadre de leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-612

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - ÉVÉNEMENT CULTUREL - 30 JUILLET 2011 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-VAL-TÉTREAU ET DU VERSANT - DENISE LAFERRIÈRE ET JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les Amis Unis, à l'attention de monsieur Eugénio Da Costa, 42, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour l'organisation d'un événement culturel le 30 juillet 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-613

**SUBVENTION DE 1 000 \$ À L'ÉCOLE DU VALLON POUR LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE DES ÉLÈVES DE 6<sup>e</sup> ANNÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'école du Vallon, 88, rue de Cannes, Gatineau, Québec, J8V 2M4, à titre de subvention pour la fête de fin d'année des élèves de 6<sup>e</sup> année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-614**      **SUBVENTION DE 1 175 \$ À SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST POUR LA LEVÉE DE FONDS ANNUELLE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 175 \$ à l'ordre de Solidarité Gatineau-Ouest, à l'attention de madame Claudette Boivin, 1096, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2R7, à titre de subvention pour la levée de fonds annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	1 000 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-615**      **SUBVENTION DE 1 950 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - IMAGES SUR TOILE – 14 ET 15 MAI 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 950 \$ à l'ordre du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais à l'attention de madame Betty Baker, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, à titre de subvention pour l'organisation de la cinquième édition de « Images sur toile » les 14 et 15 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles – Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-616**

**SUBVENTION DE 3 000 \$ À LA FONDATION C.A.R.M.E.N. POUR LE FESTIVAL DE BATEAUX-DRAGONS LE 11 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3000 \$ à l'ordre de la Fondation C.A.R.M.E.N., à l'attention de madame Annie Perreault, 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 103, Gatineau, Québec, J8T 8J1, à titre de subvention pour le Festival de bateaux-dragons le 11 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	400 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier – Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay – Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-617**

**PARTICIPATION ET SUBVENTION - FONDATION CANADIENNE DU REIN -  
SECTION OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - ACTIVITÉ DU 10 JUIN 2011 - 500 \$ -  
DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par la Fondation canadienne du rein le 10 juin 2011 pour un montant de 120 \$.

De plus, ce comité l'autorise à subventionner cette activité pour un montant de 380 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein – Section Outaouais, à l'attention de madame Louise Duchesne, C. P. 89027, Gatineau, Québec, J8Z 3G3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-618

**ADHÉSION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES DENISE LAFERRIÈRE, PATSY BOUTHILLETTE ET SYLVIE GONEAU AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE DES GROUPE DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES - 75 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'adhésion de mesdames les conseillères Denise Laferrière, Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau au sein de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR).

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR), 109, rue Wright, bureau 201, Gatineau, Québec, J8X 2G7, couvrant les frais d'adhésion.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser toutes dépenses reliées aux déplacements de mesdames les conseillères Denise Laferrière, Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau lors d'activités de cet organisme, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11100-494-32335	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-32338	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-30017	25 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-619

**SOUSSION 2011 SI 062 - LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PAYSAGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la location d'équipements paysagers, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 7 mars 2011, à savoir :

**ARTICLES 1, 3 ET 4**

Carrier & Poirier Équipement Ltd, 5024, route 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la location d'équipements paysagers pour les article 1, 3 et 4 sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant total de 51 146,64 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme pour les articles 1 et 3 et la plus basse soumission reçue et conforme pour l'article 4.

**ARTICLE 2**

Location Hewitt inc., 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la location d'équipements paysagers pour l'article 2 sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant total 10 167,80 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cet article.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71440-516-78891	58 623,34 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Location à long terme
04-13493	2 691,00 \$	- Machinerie TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-620

**SOUSSION 2010 SI 123 - TRANSPORT ET INSTALLATION D'ÉLECTRO-RADARS - SERVICE DE POLICE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Mathis (6493904 Canada inc.), 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5 pour le transport et l'installation d'électro-radars, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un montant annuel approximatif de 46 618,08 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 mars 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les contrats prendront effet à compter de la date de la présente résolution et se termineront le 30 novembre 2012. Le montant total du contrat pour les deux années ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les prix soumis seront fixes et fermes pour toute la durée du contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes au budget de l'année 2012 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21420-499-78892	44 572,08 \$	Contrôle des limites de vitesse - Autres services techniques
04-13493	2 046,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-621

**SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB LIONS D'AYLMER - ACTIVITÉ DU 30 AVRIL 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Lions d'Aylmer, à l'attention de monsieur Kevin Carson, 25, rue Saint-Médard, Gatineau, Québec, J9H 7E4, à titre de subvention pour une activité à l'école élémentaire Eardley le 30 avril 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	200 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-622

**SUBVENTION DE 800 \$ - INTERCLUBS AYLMEER - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de Interclubs Aylmer, à l'attention de monsieur Jacques Quintal, 804, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G7, à titre de subvention pour couvrir le coût des déjeuners lors des réunions d'Interclubs Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	400 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	400 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2011

Adoptée

CE-2011-623

**SOUSSION 2011 SP 090 - ACHAT DE VÊTEMENTS POUR EMPLOYÉS COLS BLEUS ET CONTREMAÎTRES - DIVERS SERVICES MUNICIPAUX**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Équipement de Sécurité Universel inc., 6855, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H4B 1V3, pour la fourniture des vêtements pour les employés cols bleus et les contremaîtres, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif pour la première année du contrat de 114 690,57 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de trois ans prenant effet à la date de la présente résolution.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour la cinquième année du contrat.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-13310-651	Finances - Vêtements et accessoires
02-21600-651	Soutien organisationnel - Vêtements et accessoires
02-30115-651	Services techniques - Vêtements et accessoires
02-41110-651	Administration - Service de l'environnement - Vêtements et accessoires

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2012 à 2016, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2011

Adoptée

CE-2011-624

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1703 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE CARPENTIER AU POSTE D'OPÉRATEUR A - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1703 en date du 10 novembre 2010, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Serge Carpentier au poste d'opérateur A au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-171 au plan d'effectifs des cols bleus);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Serge Carpentier a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'émondeur (poste numéro STP-BLE-131 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-1703 adoptée le 10 novembre 2010 de façon à réintégrer monsieur Serge Carpentier à son poste d'émondeur, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2011-625

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-POM-11-01 - PROCESSUS DE QUALIFICATION - LISTE D'ÉLIGIBILITÉ À LA FONCTION D'OFFICIER - CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont signé une nouvelle convention collective le 22 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT** l'article 12.3 qui définit les critères d'admission au processus de qualification pour les fins de la liste d'éligibilité à la fonction d'officier ainsi que la période à l'intérieur de laquelle l'examen écrit doit se tenir;

**CONSIDÉRANT QU'**un certain nombre de salariés n'auront pas obtenu confirmation de leur note de passage au cours d'Officier I au 30 avril 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le cours d'Officier I est une exigence essentielle requise par les lois et règlements afin de pouvoir agir dans la fonction d'officier;

**CONSIDÉRANT** les discussions ayant eu lieu entre les parties :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'entériner la lettre d'entente ENT-POM-11-01 intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau dans le but de modifier l'application de l'article 12.3 afin de permettre aux salariés, qui ont complété la formation d'Officier I et en attente d'une confirmation de réussite, de déposer leur candidature lors de l'appel des candidatures pour les fins de la liste d'éligibilité à la fonction d'officier.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant greffier, la directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-POM-11-01.

Adoptée



CE-2011-626

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-POM-10-01 -  
RÈGLEMENT DU GRIEF POM-09-18 ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 30.20  
DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE  
GATINEAU**

**CONSIDÉRANT** les quanta de vacances appliqués par la Ville aux salariés de l'Association des pompiers et pompières de Gatineau pour l'année 2010;

**CONSIDÉRANT** le grief numéro POM-09-18 déposé le 4 décembre 2009 par l'Association;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la convention collective applicable au moment du dépôt du grief;

**CONSIDÉRANT** les discussions ayant eu lieu entre la Ville et l'Association et la volonté des parties de régler le litige :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-POM-10-01 intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau afin de régler le grief POM-09-18 et de modifier l'article 30.20 de la convention collective.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant greffier, la directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-POM-10-01.

Adoptée

CE-2011-627

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-11-02 -  
PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ADAPTATION - EMPLOYÉE 106015**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée 106015 a été mutée au poste FIN-BLC-055;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CE-2010-1823 en date du 20 avril 2011 prévoit que sa permanence dans ce poste est conditionnelle à une période d'adaptation de trois mois;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée 106015 a déposé une demande afin de prolonger d'un mois la période d'adaptation;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties s'entendent pour prolonger la période d'adaptation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-11-02 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de prolonger la période d'adaptation de l'employée 106015, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

Le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service des finances sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-11-02.

Adoptée

CE-2011-628

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BRI-10-02 -  
CHANGEMENT DE STATUT (SALARIÉ RÉGULIER À SURNUMÉRAIRE)**

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont signé une convention collective le 4 juillet 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 12.5 prévoit que les salariés surnuméraires n'acquièrent pas d'ancienneté;

**CONSIDÉRANT QUE** la date d'embauche d'un salarié est immuable;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Georges Langlois (107066), salarié régulier, est devenu, à sa demande, salarié surnuméraire à compter du 17 octobre 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la date d'embauche de monsieur Georges Langlois est le 16 septembre 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BRI-10-02 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2319, brigadiers scolaires, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

La directrice générale adjointe, Service de proximité, le directeur du Service de police et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BRI-10-02.

Adoptée

**CE-2011-629**

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-POL-11-04 - CONGÉ SANS SOLDE - EMPLOYÉE 102955**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée 102955 est policière à la Ville de Gatineau depuis le mois de juin 1997;

**CONSIDÉRANT QUE** pour des motifs d'ordre familial, celle-ci a demandé un congé sans solde pour les années 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la salariée désire prolonger son congé sans solde de l'année 2010-2011, et ce, pour une période de 5 mois et demi supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective applicable à la policière prévoit que la durée maximum d'un congé sans solde est d'un an;

**CONSIDÉRANT** la situation particulière de l'employée 102955 et les discussions intervenues entre les parties :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente et autorise la directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service de police et le directeur du Service des ressources humaines à signer ladite entente.

Adoptée

**CE-2011-630**

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-10-16 - HORAIRE DE TRAVAIL - COMMIS ADMINISTRATIF STP-BLC-027**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste STP-BLC-027 a été créé lors de la séance du conseil du 19 janvier 2010 en vertu de la résolution numéro CM-2010-082;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective des cols blancs prévoit que la semaine normale de travail est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;

**CONSIDÉRANT QU'il** est essentiel que l'horaire de ce poste soit le même que celui des cols bleus pour des raisons opérationnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et le Syndicat s'entendent sur l'horaire du poste STP-BLC-027 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-10-16 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de modifier l'horaire de travail du poste STP-BLC-027, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-10-16.

Adoptée

CE-2011-631

**ENGAGEMENT AVEC PÉRIODE DE PROBATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JOËL COURTEMANCHE AU POSTE DE MÉCANICIEN DE MACHINES FIXES II - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-373 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement avec période de probation et la permanence de monsieur Joël Courtemanche au poste de mécanicien de machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Joël Courtemanche sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Joël Courtemanche est assujéti à une période de probation de 6 mois, conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines. En plus de la période de probation, la permanence de monsieur Joël Courtemanche à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à l'obtention du certificat de qualifications en mécanique de machines fixes, appareils frigorifiques, classe B, et ce, dans un délai de deux ans suivant son embauche.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30920-114 – 100 d'Edmonton – Ateliers municipaux – réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-632

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SUZANNE DESPATIE AU POSTE DE TECHNICIEN(NE) À LA LOGISTIQUE - DIVISION DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) à la logistique à la Division des parcs et des infrastructures récréatives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Suzanne Despatie au poste de technicien à la logistique à la Division des parcs et des infrastructures récréatives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable des arénas et lieux publics.

Le salaire de madame Suzanne Despatie sera celui de la classe 7, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Suzanne Despatie est assujettie à une période d'essai de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71210-112 – Gestion des arénas – Régulier – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-633**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR TYLER L. MILLER AU POSTE DE CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL - SECTION DES RELATIONS DE TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de conseiller en relations de travail à la Section des relations du travail du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Tyler L. Miller au poste de conseiller en relations de travail à la Section des relations de travail du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne de la directrice adjointe et relations de travail.

Monsieur Tyler L. Miller occupe la fonction de façon contractuelle depuis plus d'un an, la période d'essai est donc complétée. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Tyler L. Miller sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Tyler L. Miller sera celui de la classe 3, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Étant donné que la période d'essai est complétée, la permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-634**

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BERNARD BURNS AU POSTE DE PRÉPOSÉ DE SERVICE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé de service au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-063 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Bernard Burns au poste de préposé de service au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Bernard Burns sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Bernard Burns est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-635

**OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME MARYSE DESMARAIS, SECRÉTAIRE II À LA SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Maryse Desmarais occupant le poste de secrétaire II à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période de six mois, débutant le 2 mai 2011 pour se terminer le 31 octobre 2011, conformément à l'article 11.11 de la convention collective du Syndicat des cols blancs de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Maryse Desmarais, secrétaire II, à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines, un congé sans solde pour la période débutant le 2 mai 2011 jusqu'au 31 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-636

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR ALEXANDRE MOREAU AU POSTE DE CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL - SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prolonger l'engagement contractuel de monsieur Alexandre Moreau au poste de conseiller en relations de travail au Service des ressources humaines pour la période du 2 avril au 1<sup>er</sup> juillet 2011 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Alexandre Moreau au poste de conseiller en relations de travail pour la période du 2 avril au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le salaire de monsieur Alexandre Moreau sera celui de la classe 1, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-135 – Service des ressources humaines – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-637

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES MIVILLE AU POSTE D'OPÉRATEUR B À LA DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur B à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-033 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Jacques Miville au poste d'opérateur B à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Jacques Miville sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jacques Miville est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-638

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL RENAUD AU POSTE D'OUVRIER DE CIRCULATION, INSTALLATION À LA DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'ouvrier de circulation, Installation à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-198 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Daniel Renaud au poste d'ouvrier de circulation, Installation à la Division de la voirie du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Daniel Renaud sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Daniel Renaud est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31520-114 – Signalisation (réseau routier) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-639**

**RETRAITE DE MESSIEURS PIERRE J. VILLENEUVE, GILLES VAUDRIN, MICHEL LAFLÈCHE, MICHEL G. LEMIEUX, ANDRÉ DESROSIERS, JEAN-ROBERT BOURGOIN, LUC GAUTHIER ET GUY DUBOIS - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs Pierre J. Villeneuve, Gilles Vaudrin, Michel Laflèche, Michel G. Lemieux, André Desrosiers, Jean-Robert Bourgoin, Luc Gauthier et Guy Dubois ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>SERVICE</b>	<b>ANNÉES DE SERVICE</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE</b>
Pierre J. Villeneuve, préposé aux arénas	Service des travaux publics	23 ans et 9 mois	1 <sup>er</sup> avril 2011
Gilles Vaudrin, messenger	Service du greffe	16 ans et 1 mois	1 <sup>er</sup> mai 2011
Michel Laflèche, agent	Service de police	39 ans	1 <sup>er</sup> mai 2011
Michel G. Lemieux, lieutenant-instructeur	Service de sécurité incendie	23 ans et 10 mois	1 <sup>er</sup> juin 2011
André Desrosiers, capitaine	Service de sécurité incendie	37 ans et 9 mois	1 <sup>er</sup> juillet 2011
Jean-Robert Bourgoin, agent	Service de police	33 ans et 4 mois	1 <sup>er</sup> juillet 2011
Luc Gauthier, Inspecteur - Relations de travail	Service de police - Direction	34 ans et 4 mois	1 <sup>er</sup> août 2011
Guy Dubois, bibliothécaire	Service des arts, de la culture et des lettres	19 ans	1 <sup>er</sup> septembre 2011

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Pierre J. Villeneuve, Gilles Vaudrin, Michel Laflèche, Michel G. Lemieux, André Desrosiers, Jean-Robert Bourgoin, Luc Gauthier et Guy Dubois, leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-640

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK LESSARD AU POSTE DE RESPONSABLE, PERMIS D'AFFAIRES ET NUISANCES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Permis d'affaires et nuisances à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Patrick Lessard au poste de responsable, Permis d'affaires et nuisances à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres).

Monsieur Patrick Lessard est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Patrick Lessard sera celui de la classe 4, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres.

Puisque monsieur Patrick Lessard occupe le poste de responsable, Permis d'affaires et requêtes depuis le 30 mars 2008, la permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste 02-61220-115 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-641

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE LIRETTE AU POSTE DE COORDONNATEUR ET ASSISTANT-GREFFIER - SECTION DE L'ADMINISTRATION - SERVICE DU GREFFE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur et assistant-greffier à la Section de l'administration du Service du greffe (poste numéro GRF-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Sylvie Lirette au poste de coordonnateur et assistant-greffier à la Section de l'administration du Service du greffe (poste numéro GRF-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de la Section de l'administration et greffier adjoint.

Le salaire de madame Sylvie Lirette sera celui de la classe 2, 4<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Sylvie Lirette est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Sylvie Lirette sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.



Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-14100-115 – Bureau du greffe – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2011.

Adoptée

**CE-2011-642**

**RENVOI ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ 110310**

**CONSIDÉRANT QUE** la prestation de travail de l'employé 110310 a été évaluée à trois reprises depuis son embauche, et ce, avec un formulaire d'évaluation détaillé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé a été rencontré et avisé, lors de la dernière évaluation, qu'il devait améliorer sa prestation de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service de l'environnement concluent à l'incapacité de l'employé 110310 à fournir une prestation de travail satisfaisante pour occuper les fonctions d'opérateur à l'usine de traitement des eaux et à l'usine d'eau potable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine le renvoi administratif de l'employé 110310.

La date de fin d'emploi sera déterminée par le Service de l'environnement, en collaboration avec le Service des ressources humaines.

Adoptée

**CE-2011-643**

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-11-05 - MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 102936**

**CONSIDÉRANT** les conclusions des représentants de la Ville sur les agissements de l'employé 102936;

**CONSIDÉRANT QUE** ces actes vont à l'encontre du Code d'éthique de la Ville et qu'ils constituent une faute grave;

**CONSIDÉRANT** le lien de confiance qui doit exister entre un employeur et ses salariés;

**CONSIDÉRANT** les discussions entre les parties :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLE-11-05 et en autorise la signature.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif